

**Procès-verbal officiel de l'Assemblée Générale  
des clubs du District de la Côte d'Opale de Football  
Le samedi 15 novembre 2025  
en la salle Bascoulergue de Le Touquet**

Le District de la Côte d'Opale a tenu le samedi 15/11/2025 son Assemblée Générale des clubs dans la salle Bascoulergue de Le Touquet.

**Clubs présents :** Alquines U.S 533305, Ambleteuse U.S 523828, Arques E.S 501037, Attin U.S 536151, Aubin Sporting Club 564371, Auchy les Hesdin A.S 515126, Balinghem A.S 537911, Berck A.S 500295, Bezinghem A.S 533008, Blaringhem U.S 530987, Blendecques La Patriote 521809, Blieriot Plage U.S 522134, Boisdinghem Mentque Norbecourt Zudausques E.S 528666, Boisjean A.S 534967, Bonningues les Ardres J.S 533664, Bonningues les Calais F.C 860673, Boulogne Thunders Futsal 564257, Boulogne U.S.C.O 500077, Bourthes U.S 527018, Brêmes les Ardres R.C 533665, Brimeux A.S 532664, Calais Catena 522223, Calais Pascal F Amicale 564613, Calais Racing Club 564529, Camiers A.L 525344, Campagne les Guînes F.C 525475, Campagne les Hesdin A.S 524143, Colembert A.S 530985, Condette J.S 501244, Coquelles S.C 519692, Coulogne E.S 521011, Coyecques U.S 525018, Crémarest A.S 530399, Crequy Fressin U.S 552387, Cucq A.S 525817, Dannes U.S 500891, Desvres J.S 500283, Ecques Heuringhem F.C 536562, Elinghen Ferques U.S 527216, Equihen Plage U.S 528070, Esquerdes A.S 515225, Etaples A.S 501069, Etaples Haute Ville 536157, Fiennes O.S.C 564476, Fillièvres Conchy A.S 536158, Fort Vert F.J.E.P 528385, Fouteux des 7 Vallées Association jeunes 564373, Frethun F.C 580447, Fruges A.S 521530, Gouy St André R.C 581455, Guînes E.S 501190, Helfaut E.S 527321, Hesdin l'Abbe U.S 527656, Hesdin Marconne O.L 500939, Huby Saint Leu U.S 537910, Humbert U.S 535623, Landrethun le Nord U.S 525479, Le Portel A.P 537011, Le Portel A.S 582361, Le Portel Génération Passion Foot 581258, Le Portel Stade 500894, Le Touquet A.C 500332, Licques E.S 517823, Longfossé F.L.C 538710, Longuenesse J.S 522945, Lottinghen R.C 530147, Lumbres O.L 500945, Lys Aa F.C 860402, Mametz Rebecques E.S 525819, Marck A.S 501223, Maresquel A.S 512177, Marquise U.S 501185, Montreuil U.S 500292, Neufchatel Eclair 500188, Nordausques F.C 529354, Nortkerque A.S 546217, Ostrohove Brequerecques R.C 527365, Outreau A.S Football 501009, Pays de la Lys 564513, Pont de Briques A. 511172, Quiestède U.S 524495, Racquinghem J.S 527664, Rang du Fliers A.S 521362, Renescure J.S 521642, Rety U.S 540065, Rinxent U.S.O 501103, Roquetoire E.S 523496, Saint Inglevert A.S. 527657, Saint Josse U.S. 551113, Saint Leonard A.S. 525027, Saint Martin Boulogne E.S. 512858, Saint Omer Essor 523533, Saint Tricat F.C. 527011, Samer R.C. 540043, Sangatte A.S. 529113, Seninghem Nielles Vaudringhem U.S 528667, Senlecques F.C 564156, Surques Escœuilles A.S 528668, Tubersent A.C. 549881, Verchocq Ergny Herly U.S. 523499, Verton F.C. 541581, Vieil Hesdin U.S 530982, Vieil Moutier La Calique A.S.L 539750, Wailly Beaucamp F.C 548568, Wardrecques F.C 540140, Wierre Effroy U.S. 582194, Wimereux A.S 501040, Wimereux Futsal 553397.

**Clubs absents :** Andres A.S 564135, Ardres R.C 530136, Arques Futsal 582534, Audruicq A.S 501227, Beaurainville E.S 511382, Bellebrune F.C 527217, Blangy sur Ternoise J.S 539422, Bomy U.S 529114, Boulogne Conti F.C 537278, Boulogne Entente Sport Loisirs 519242, Boulogne Municipaux 547116, Calais Balzac Amicale 531302, Calais Beau Marais Football 528384, Calais Beau Marais Jeunes Futsal 590503, Calais Courgain 561181, Calais Dockers A.S 564870, Calais Entente Foot 540598, Calais S.O 522280, Calais Union Futsal 550723, Conchil le Temple A.S 537276, Conteville Verte Vallée A.C 564186, Coulomby U.S 551790, Enquin Futsal Club 564782, Eperlecques C.A 525345, Frencq U.S 551924, Guemps F.J.E.P 529352, Guînes Cornailles Futsal 553876, Guînes Marais U.S 532087, Hallines A.S 522887, Hardinghen U.S 525346, Herbelles Pihem Inghem E.S 541723, Heuringhem J.S 581725, Hucqueliers E.S 521099, La Capelle Les Boulogne F.C 525348, Landrethun les Ardres F.C 542693, Les Attaques F.C 560934, Longuenesse Futsal 590458, Longuenesse Mala Foot 542179, Marconnelle F.C 565050, Merlimont F.C 531859, Nieurlet S.L 533482, Oye Plage E.S 527894, Oye Plage Futsal 554239, Pays de St Omer Académie Futsal & Talent 565007, Pays de St Omer U.S 500368, Polincove U.S 527668,

Recques sur Hem F.C 528743, Ruminghem A.D.F. 545694, Saint Martin Tatinghem A.S. 522908, Sainte Marie Kerque U.S 541178, Setques A.S. 565200, Steenbecque Morbecque ENT. 527663, Therouanne U.S. 525882, Thiembronne F.C 534501, Tournehem A.S. 525643, Vieille Eglise C.A 531294, Wail U.S 535467, Watten C.S 501168, Wavrans sur l'Aa F.C 530419, Wimille C.O 526225, Wirwignes F.C 564935, Wissant F.C 524660, Wizernes F.C. 522859.

Tous ces clubs « absents » se verront imputer l'amende « absence aux assemblées générales » prévue dans notre barème financier sur leur compte club au District.

L'accueil et le pointage sont assurés à partir de 9h30, autour d'un café et de viennoiseries offerts par la Mairie du Touquet, que nous remercions.

La parole est donnée à M. Sergent, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, qui va expliquer ou rappeler le fonctionnement des boîtiers de vote et procéder à un vote test. Il donne également les quorums de cette AG. Suite aux opérations de pointage des représentants des clubs, il s'avère que 108 clubs ont élargé sur les 171 que compte le District soit 63,2% ce qui représente 1081 voix sur un total possible de 1512 soit 71,5%. Les deux quorums sont atteints, donc l'AG peut se dérouler sereinement.

### **1-Ouverture de l'Assemblée Générale par Monsieur Franck PORET, Président du District Côte d'Opale**

*Bonjour à toutes et à tous,*

*Je suis heureux de vous accueillir à cette Assemblée Générale d'automne du District de la Côte d'Opale, ici, dans cette belle salle de Le Touquet.*

*Ce rendez-vous constitue à la fois un moment de transmission d'informations essentielles sur la vie de notre District et un temps d'échanges conviviaux avec pour objectif permanent de faire grandir notre football et de renforcer les liens qui nous unissent.*

*Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée Générale et à Cindy, la Présidente de la Commission de l'Événementiel pour la disponibilité de son équipe.*

*Un remerciement tout particulier aux Présidentes et Présidents des Districts des Hauts-de-France ainsi qu'au Président de la Ligue des Hauts-de-France pour leur présence à nos côtés ainsi qu'à :*

- Monsieur Fernand DUCHAUSSOY, Président honoraire de notre District,*
  - Monsieur Georges FLOURET, Président honoraire de notre District et du Comité Départemental,*
  - Monsieur Jean-Marie BECRET, Président Délégué de la Ligue des Hauts de France,*
  - Monsieur Aymeric ANSEL, Secrétaire Général de la Ligue des Hauts de France,*
  - Monsieur Pascal POIDEVIN, Président du District de l'Aisne,*
  - Monsieur Chakib BACHIRI, Président du District des Flandres,*
  - Monsieur Pascal TRANQUILLE, Président du District de la Somme,*
  - Monsieur Stefan ISLIC, Président du District de l'Escaut,*
  - Messieurs Christophe CARON et Jérémy LECAILLE, de la société DEFIS SPORTS+,*
  - Monsieur Daniel GAJNY, de la société DG BURO,*
  - Monsieur Jérémy MUTEZ, de la société CLUB SPORT PRO,*
- pour leur soutien constant.*

*Je salue également les représentants des clubs, les élus, les membres des commissions ainsi que nos partenaires institutionnels et privés.*

*Laissez-moi vous présenter à la table d'honneur :*

- M. Jean-Michel HENON, Président Délégué du District,*
- M. Patrick QUENIART, Trésorier du District,*

-M. Cédric BETTREMIEUX, Président de la Ligue des Hauts de France,  
-Mme Véronique ROUSSÉ, Commissaire aux comptes,  
-M. Daniel FASQUELLE, Maire de Le Touquet,  
-Mme Marielle PARENT, Adjointe des sports de Le Touquet,  
-M. Mathieu DOCQUIERT représentant le Président du club de Le Touquet.

Ainsi que la présence dans cette salle de :

-Madame Evelyne BAUDUIN, Présidente du District Artois et du Comité Départemental,  
-Madame Nathalie DEPAUW, Présidente du District de l'Oise,  
-Madame Pauline BLONDEAU, ancienne Présidente du District des Flandres et membre du COMEX actuel,  
-Monsieur Bruno PETILLON du Crédit Agricole  
qui nous honorent de leur présence.

Nous excusons également :

-M. Dominique HARY, Secrétaire Général du District Côte d'Opale  
-Monsieur Jean-Louis GAMELIN, Président honoraire du District Artois et du Comité Départemental  
qui s'impliquent, chacun à leur manière, au développement et au rayonnement du football dans notre territoire.

Avant d'ouvrir officiellement nos travaux, je vous invite à observer un instant de recueillement. Ce moment de silence est dédié à la mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés au cours de l'année : dirigeantes, éducateurs, arbitres, joueurs, bénévoles et en particulier à Michel BOLARD, André PIERRU, Jean Paul VERBREGUE, d'anciens élus du District qui ont chacun à leur manière, contribué à l'histoire et à la vitalité du football dans notre territoire.

Merci.

Le projet de District que nous avons présenté en début de mandature et que je m'attache personnellement avec mon équipe à concrétiser traduit pleinement notre volonté d'être au plus près de nos clubs. Cette proximité n'est pas seulement géographique, elle repose avant tout sur une écoute attentive et une compréhension réelle des défis auxquels vous êtes et nous sommes confrontés au quotidien.

Parmi les enjeux majeurs auxquels nous faisons face, l'un des plus préoccupants demeure la montée des violences sur et autour des terrains. Ce phénomène, malheureusement en progression, exige une mobilisation immédiate, collective et déterminée de l'ensemble des acteurs du football. L'adhésion au dispositif « Stop Violence » n'est désormais plus une option. Elle a été validée par l'ensemble des Districts des Hauts-de-France. Je laisserai tout à l'heure Cédric BETTREMIEUX nous dresser un bilan du projet afin d'en mesurer les effets concrets et évoquer les prochaines étapes de cette action commune. De la même manière, Cédric reviendra sur les difficultés informatiques rencontrées en ce début de saison.

Je profite donc de cette occasion en présence d'une grande partie de nos interlocuteurs pour insister sur quelques points essentiels à prendre en considération. L'une des principales causes en est la non-mise à jour des coordonnées (adresses e-mail, numéros de téléphone...) ou encore le partage d'informations avec les instances. Je vous invite donc à veiller régulièrement à la fiabilité et l'actualisation de ces données, conditions indispensables à un fonctionnement fluide et efficace de nos échanges.

Un deuxième point essentiel mérite également toute votre attention : le non-respect de certaines règles pour quelques clubs, l'envoi des feuilles de matchs dont l'importance est trop souvent sous-estimée. La feuille de match constitue pourtant un document officiel à valeur juridique, garantissant la traçabilité du déroulement d'une rencontre, la protection des acteurs et la sécurité administrative des clubs. Son envoi en temps et en heure est donc une obligation indispensable.

Et enfin, gardons toujours à l'esprit que le football n'est avant tout qu'un jeu, un jeu qui réunit des femmes et des hommes autour d'un même plaisir partagé. Un jeu qui transforme un club house en un lieu de vie,

*une salle de réunion en espace d'apprentissage, un père en bénévole, une mère en gestionnaire de club, un joueur en éducateur ou en arbitre.*

*C'est cette dimension profondément humaine et fédératrice qui nous rassemble et qui doit continuer à nous ancrer dans des valeurs de respect, de solidarité et de citoyenneté.*

*Ensemble, nous constituons une véritable communauté d'engagements, un réservoir de compétences et de générosité dont la finalité dépasse la victoire d'un match, d'un championnat ou d'une coupe.*

*Le District de la Côte d'Opale demeure solidaire de vos actions, de vos bénévoles et de vos clubs, n'hésitez pas à faire appel au District pour partager les belles histoires de vos bénévoles. Ils seront récompensés. J'en profite pour vous indiquer que le District remettra tout à l'heure à l'honneur celles et ceux qui s'engagent dans l'ombre.*

*Des moments de fierté, j'en ai eu beaucoup la saison passée. La montée de USBCO en L2, la finale de la Coupe de la Ligue avec une finale 100% Côte d'Opale : Longuenesse Js – USBCO. L'organisation de la finale de la Coupe de France Féminine sur notre territoire, le club de Bonningues-lès-Ardres vainqueur du Challenge PEF (que vous détaillera M. HENON dans son rapport moral). Il nous reste plus qu'à réformer notre football de terrain pour être encore plus performant.*

*Dernier point, je dois prendre quelques fois des décisions difficiles et pas toujours acceptées par nos bénévoles mais toujours dans l'intérêt général du football et de son fonctionnement. Diriger un District, c'est un sacerdoce, croyez-moi.*

*Merci de votre écoute.*

## **2-Approbation du P.V de l'Assemblée Générale du 09/11/2024 à Saint Martin Lez Tatinghem affiché sur notre site Internet le 20/11/2024**

**OUI : 931 VOIX            92,36 %**

**NON : 77 VOIX            7,64 %**

**donc le PV est approuvé.**

## **3-Présentation du rapport moral par M. J-M HENON**

*Bonjour à toutes, bonjour à tous,*

*Remerciements à nos différents partenaires institutionnels, sportifs ou privés, à la FFF, à la direction départementale de cohésion sociale pour l'aide octroyée dans le cadre de l'ANS, au conseil départemental pour la subvention de fonctionnement, à la Ligue des Hauts de France pour le versement des aides prévues dans le protocole d'accord Ligue/Districts et à l'ensemble de nos partenaires privés et de nos sponsors.*

*Remerciements aux membres du comité directeur, aux membres des commissions et au personnel pour le travail accompli. Saluons l'arrivée de Laura au sein du personnel, embauchée au service administratif à l'issue de son contrat d'apprentissage.*

*Les rapports d'activité des différentes commissions étant en ligne, je vous laisse le soin de les consulter. La saison a commencé par les tirages au sort des deux premiers tours de la Coupe de France et par le tirage au sort des groupes de D1. Les rentrées du foot se sont étalées tout au long du mois de septembre, lancement d'une pratique pour les U9 confirmés. Les différents championnats se sont déroulés normalement avec quelques remises générales normales dans nos contrées. La commission formation a réalisé des formations habituelles (FMI, arbitre référent ou encore arbitre de club) mais également de nouvelles formations pour vous permettre d'appréhender vos différentes fonctions (Délégué au terrain, secrétariat, gestion financière ou réagir face à un conflit). N'hésitez pas à solliciter cette commission pour accueillir ou vous renseigner sur les formations proposées.*

*A l'occasion de la journée nationale du bénévolat, le club de Bonningues les Ardres a réalisé un clip vidéo pour remercier les bénévoles du club. J'en profite pour mettre à l'honneur ce club qui, en 2025 a obtenu le label FFF en janvier, il a été lauréat régional du challenge PEF et a été titré pour la seconde année consécutive dans l'opération « toutes foot ». Bravo pour votre dynamisme et vos actions.*

*Le 22 février s'est déroulée la désormais traditionnelle soirée des bénévoles du District Côte d'Opale au cabaret de Licques. En termes de licences, nous étions à 29 166 licences au 30 juin 2025 soit en légère augmentation. Le nombre de nos licences techniques est en nette augmentation, merci à Gérard et à Benjamin pour le travail accompli. Les licences arbitres sont en recul de 5% malgré les cinquante nouveaux arbitres validés.*

*Nous avons eu l'honneur d'accueillir la finale de la coupe de France féminine le 3 mai 2025 au stade de l'Épopée à Calais malgré la température un peu glaciale pour un mois de mai, ce fut une belle réussite avec des tribunes bien garnies. Sur le plan sportif, nous félicitons le club de Boulogne USCO pour son accession en Ligue 2 BKT. les équipes de Arques Es 1, Saint Martin Boulogne 1 et Saint Martin lez Tatinghem 1 accèdent en Régionale 3, relégation de R3 en D1 de Coulogne Esc 1, Etaples As 2, Lumbres Ol 1, Hesdin OL 1 et relégation très controversée de St Leonard Es 1.*

*Au rayon des nouveautés :*

*Lancement du label arbitrage par la commission de labellisation et de suivi des clubs, avec l'aide technique de Kevin VERBRUGGHE. Ce label récompense les clubs qui agissent pour le recrutement et la fidélisation des arbitres.*

*Pour cette première, trois clubs se sont vus attribuer le label bronze :*

- Rang du Fliers avec 716 points.*
- Pont de Briques avec 597 points.*
- Auchy les Hesdin avec 528 points.*

*Création et mise en place de la commission de l'événementiel qui intervient sur toutes nos manifestations. Elle est chargée de l'animation de nos différentes actions. Elle a contribué au succès de nos manifestations comme les finales des coupes seniors, le forum des clubs ou l'Opale Cup dirigeantes, mise en place d'une soirée des commissions, soirée conviviale avec en première partie découverte et pratique du foot en marchant suivie en seconde partie d'un apéritif dinatoire.*

*Mise en place et organisation du 1er forum des bureaux de clubs le 25 janvier 2025 à Lottinghen. Ce forum, conçu comme un espace privilégié, a allié convivialité et échanges, afin de vous accompagner au mieux dans votre rôle de responsable au sein de votre association. Avec cinq stands : accueil/formations, technique/arbitrage, réglementation clubs, trésorerie/subventions, discipline/juridique. Une quarantaine de clubs sont venus s'informer et poser des questions concrètes pour faciliter la gestion de leur association.*

*Lancement du dispositif « Carton Vert » en Côte d'Opale en février 2025, volonté de la FFF de s'inscrire dans la valorisation des bons comportements sur le terrain autour des valeurs « PRETS ». Cela consiste, en fin de match et en compagnie de l'arbitre central, à récompenser trois joueurs maximums par match. Cela n'est en aucun cas une obligation mais une véritable possibilité de ne valoriser que les attitudes exemplaires particulièrement observables.*

*Nouveauté encore cette saison avec l'organisation par la commission de l'événementiel de l'Opale Cup dirigeante le 25 avril dans les salons du Stade de la libération à Boulogne. Partant du constat que les dirigeantes ne représentent que 14% du nombre total de dirigeants, ce club vise à valoriser les femmes qui, bien que souvent dans l'ombre, font tourner nos clubs. Au cours de cette soirée, la soixantaine de femmes présentes a pu échanger, partager leur expérience, leurs difficultés mais aussi leurs idées... et surtout se donner rendez-vous pour une prochaine rencontre...*

*Lancement le 20 mai 2025 du plan « Stop Violences ». Chacun d'entre vous devrez connaître désormais ce plan et je ne vais pas ici vous le rappeler. Il vous suffit de consulter les nombreux supports dédiés. Pour la première fois cette saison, les finales des coupes seniors se sont déroulées sur trois sites regroupant chacun quatre finales. Le succès a été au rendez-vous et plus de 2500 personnes ont assisté à ces finales. Le but est de mutualiser et d'offrir une plus grande visibilité à nos partenaires.*

*Après les années Covid et après les terribles inondations qui ont frappé notre territoire, ces nouvelles actions montrent le dynamisme retrouvé de notre District sous l'influence de notre président et de son comité directeur.*

*Merci de votre attention.*

**Nous abordons ensuite à l'ordre du jour l'assemblée ordinaire**

#### **4- Approbation des CR d'activités**

Les rapports d'activités des différentes commissions étant en ligne, nous passons au vote.

**OUI : 949 VOIX            92,59 %**

**NON : 76 VOIX            7,41%.**

**Ceux-ci sont validés.**

#### **5-Présentation du compte résultat et bilan de l'exercice 2024/2025 arrêté au 30/06/2025**

M. Patrick QUENIART explique en quelques chiffres les données transmises sur le site internet au préalable. Il en ressort un résultat de près de 61,5 K € (61 499,47€) essentiellement dû à la hausse de la subvention de la Ligue (+35 K€), la hausse des amendes disciplinaires (+19,5 K €), les recettes des finales de coupes (+4,1 K €).

M. Patrick QUENIART insiste sur les dernières lignes du compte de résultat avec la valorisation du bénévolat (+215 K €).

## **6-Rapport du Commissaire aux Comptes**

Mme ROUSSE, commissaire aux comptes, prend la parole pour présenter son rapport moral.

# **DISTRICT COTE D'OPALE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE  
62250 - MARQUISE

-----

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels exercice clos le 30 juin 2025**

**Véronique ROUSSÉ**

Commissaire aux Comptes inscrit  
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France

26, rue Camille Enlart  
62200 BOULOGNE SUR MER

# DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE  
62250 - MARQUISE

-----

<p><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b></p>
--

<p><b>Exercice clos le 30/06/2025</b></p>
---

Aux membres du District Côte d'Opale,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes du DISTRICT COTE D'OPALE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du DISTRICT COTE D'OPALE à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à la date d'émission de mon rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et me suis assurée de leur correcte application, j'ai notamment mis en œuvre

- des procédures destinées à m'assurer de la sincérité et de la régularité des subventions comptabilisées dans l'exercice,
- et des sondages relatifs à l'enregistrement comptable et à la justification de la césure des frais et recettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du comité**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents adressés aux membres du DISTRICT COTE D'OPALE sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du DISTRICT COTE D'OPALE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président et le comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion du DISTRICT COTE D'OPALE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptable retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOULOGNE-S/MER, le 31 octobre 2025



ACTIF	2024/2025			2023/2024		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
<b>IMMOBILISATIONS</b>						
Immeuble	497 184,21 €	243 389,30 €	253 794,91 €	497 184,21 €	227 341,83 €	269 842,38 €
Agencement aménagement installations	88 695,59 €	85 070,59 €	3 625,00 €	83 383,24 €	79 205,21 €	4 178,03 €
Matériel Outillage	4 971,04 €	4 923,35 €	47,69 €	4 971,04 €	4 837,55 €	133,49 €
Matériel de Bureau	29 633,51 €	19 614,38 €	10 019,13 €	21 900,49 €	15 899,14 €	6 001,35 €
Matériel de transport	16 398,32 €	16 398,32 €	0,00 €	16 398,32 €	16 398,32 €	0,00 €
Total =	<b>636 882,67 €</b>	<b>369 395,94 €</b>	<b>267 486,73 €</b>	<b>623 837,30 €</b>	<b>343 682,05 €</b>	<b>280 155,25 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
Parts sociales	18 771,54 €		18 771,54 €	18 332,43 €		18 332,43 €
Total =	<b>18 771,54 €</b>		<b>18 771,54 €</b>	<b>18 332,43 €</b>		<b>18 332,43 €</b>
<b>ACTIF A COURT TERME</b>						
Stocks	14 069,09 €		14 069,09 €	14 547,52 €		14 547,52 €
FFF	10 473,24 €		10 473,24 €	13 528,62 €		13 528,62 €
Ligue des Hauts de France	23 166,36 €		23 166,36 €			
Comité Départemental	0,00 €		0,00 €	68,00 €		68,00 €
Clubs Débiteurs	51 990,82 €		51 990,82 €	100 442,72 €		100 442,72 €
Charges constatées d'avance	1 344,00 €		1 344,00 €	1 175,00 €		1 175,00 €
Produits à recevoir	90 764,00 €		90 764,00 €	29 831,50 €		29 831,50 €
Banque	203 282,77 €		203 282,77 €	148 396,27 €		148 396,27 €
Livret	191 909,36 €		191 909,36 €	187 313,09 €		187 313,09 €
Caisse	1,12 €		1,12 €	0,62 €		0,62 €
Intérêts courus à recevoir	1 717,91 €		1 717,91 €	2 298,12 €		2 298,12 €
Chèques à encaisser	1 018,00 €		1 018,00 €			
Total =	<b>589 736,67 €</b>		<b>589 736,67 €</b>	<b>497 601,46 €</b>		<b>497 601,46 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 245 390,88 €</b>	<b>369 395,94 €</b>	<b>875 994,94 €</b>	<b>1 139 771,19 €</b>	<b>343 682,05 €</b>	<b>796 089,14 €</b>



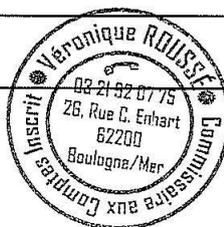
PASSIF	2024/2025		2023/2024	
<b>SITUATION NETTE</b>				
Fonds associatif	177 447,56 €	177 447,56 €		177 447,56 €
Report à nouveau	366 938,37 €	366 938,37 €		337 090,53 €
Résultat de l'exercice	61 499,47 €	61 499,47 €		29 847,84 €
Total=	<b>605 885,40 €</b>	<b>605 885,40 €</b>		<b>544 385,93 €</b>
<b>DETTES A LONG TERME</b>				
Emprunt	77 734,32 €	77 734,32 €		92 502,90 €
Total=	<b>77 734,32 €</b>	<b>77 734,32 €</b>		<b>92 502,90 €</b>
<b>DETTES</b>				
Clubs créditeurs	19 222,02 €	19 222,02 €		5 695,63 €
Fournisseurs	52 487,16 €	52 487,16 €		30 456,79 €
Ligue Hauts de France				894,93 €
Comité Départemental	16 782,23 €	16 782,23 €		
Membres	1 640,60 €	1 640,60 €		6 389,46 €
Charges à payer	6 623,86 €	6 623,86 €		5 484,65 €
Impôts à payer	1 157,22 €	1 157,22 €		1 142,62 €
Rémunérations dues	140,88 €	140,88 €		
Organismes sociaux	10 008,00 €	10 008,00 €		10 454,00 €
Charges sociales à payer	9 030,82 €	9 030,82 €		6 911,78 €
Provision sur cong.payés +13ème mois	36 872,56 €	36 872,56 €		36 927,08 €
Charges à payer/C.P	18 184,37 €	18 184,37 €		17 741,87 €
Créditeurs divers	11 225,50 €	11 225,50 €		29 101,50 €
Produits constatés d'avance	9 000,00 €	9 000,00 €		8 000,00 €
Total=	<b>192 375,22 €</b>	<b>192 375,22 €</b>		<b>159 200,31 €</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>875 994,94 €</b>	<b>875 994,94 €</b>		<b>796 089,14 €</b>



<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2024/2025</b>	<b>2023/2024</b>
<b>CHARGES ACHATS</b>		
Brochures-livres-divers	10 761,24 €	11 892,10 €
Récompenses, équipements, ballons	34 684,30 €	7 633,06 €
Objets promotionnels	201,60 €	456,60 €
Matériel centrale d'achats	14 074,15 €	6 490,13 €
Variation de stock	478,43 €	5 409,22 €
Energie	6 356,59 €	6 648,81 €
Fournitures administratives+matériel informatique	4 751,95 €	2 356,74 €
<b>Total =</b>	<b>71 308,26 €</b>	<b>40 886,66 €</b>
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>		
Location-maintenance	45 369,21 €	45 906,05 €
Entretien et petit matériel	6 420,79 €	4 952,19 €
Assurance documentation	4 696,28 €	7 033,09 €
Honoraires	5 061,60 €	4 976,40 €
Frais de déplacements	123 533,05 €	128 137,82 €
Frais réceptions	2 797,98 €	800,71 €
Affranchissements téléphone	4 736,55 €	4 642,15 €
Services bancaires	1 402,71 €	1 455,98 €
Frais d'organisation	11 336,65 €	9 142,13 €
Frais arbitrage	158 696,00 €	142 236,04 €
Voitures de fonction	10 699,33 €	13 593,42 €
<b>Total =</b>	<b>374 750,15 €</b>	<b>362 875,98 €</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		
Taxe sur salaires	5 136,00 €	7 314,00 €
Formation continue	3 069,00 €	7 510,31 €
Taxe foncière	50,00 €	48,96 €
<b>Total=</b>	<b>8 255,00 €</b>	<b>14 873,27 €</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>		
Rémunérations	257 007,20 €	272 135,37 €
Charges sociales	99 796,58 €	102 669,75 €
Variation Prov/CP	1 137,20 €	-870,17 €
Autres charges de personnel		807,60 €
<b>Total =</b>	<b>357 940,98 €</b>	<b>374 742,55 €</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>		
Subvention Comité Départemental	23 860,25 €	23 477,00 €
Cadeaux	1 200,00 €	500,00 €
<b>Total =</b>	<b>25 060,25 €</b>	<b>23 977,00 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts/emprunt	2 491,25 €	2 908,96 €
<b>Total =</b>	<b>2 491,25 €</b>	<b>2 908,96 €</b>
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		
Dotation aux amortissements	25 713,89 €	24 348,22 €
<b>Total =</b>	<b>25 713,89 €</b>	<b>24 348,22 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges diverses	8 329,46 €	28 523,35 €
<b>Total =</b>	<b>8 329,46 €</b>	<b>28 523,35 €</b>
<b>VALORISATION BENEVOLAT</b>		
<b>Total =</b>	<b>215 064,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 088 913,24 €</b>	<b>1 023 135,99 €</b>



<b>PRODUITS</b>	<b>2024/2025</b>	<b>2023/2024</b>
<b>REDEVANCES</b>		
Cotisations clubs	29 985,00 €	30 315,00 €
Droits engagements	35 000,00 €	34 200,00 €
Frais dossier (appels, réserves, dérogs, enquêtes)	8 885,00 €	12 290,00 €
Droits engagements coupes	35 125,00 €	35 270,00 €
Tournois	5 150,00 €	5 500,00 €
Indemnités compensatoire coupes	13 490,00 €	14 700,00 €
Divers	590,77 €	
Redevance arbitrage	158 696,00 €	142 272,04 €
<b>Total =</b>	<b>286 921,77 €</b>	<b>274 547,04 €</b>
<b>SUBVENTIONS</b>		
Ligue	180 397,00 €	144 328,00 €
Contrat objectifs FFF	48 788,00 €	48 761,00 €
Contrat objectifs Comité Départemental	5 555,00 €	17 189,15 €
Contrat salariés	63 330,00 €	63 890,00 €
Participation /C.T	54 606,01 €	53 254,99 €
Diverses	28 500,00 €	27 133,15 €
<b>Total =</b>	<b>381 176,01 €</b>	<b>354 556,29 €</b>
<b>AMENDES</b>		
Avertissements-exclusions	185 636,00 €	166 051,00 €
Autres amendes	54 902,00 €	46 963,00 €
<b>Total =</b>	<b>240 538,00 €</b>	<b>213 014,00 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts/livret	4 016,06 €	4 297,02 €
Revenus s/val.mobilières	439,98 €	447,14 €
<b>Total =</b>	<b>4 456,04 €</b>	<b>4 744,16 €</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Produits divers gestion	1,84 €	7,00 €
Encarts publicitaires	6 650,91 €	4 100,00 €
Recettes coupes	4 133,80 €	
Produits exceptionnels		34 765,00 €
Transfert de charge		3 600,00 €
<b>Total =</b>	<b>10 786,55 €</b>	<b>42 472,00 €</b>
<b>VENTE MARCHANDISES</b>		
Matériel centrale achats	11 470,34 €	13 650,34 €
<b>Total =</b>	<b>11 470,34 €</b>	<b>13 650,34 €</b>
<b>CONTRIBUTION AU BENEVOLAT</b>		
<b>Total =</b>	<b>215 064,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 150 412,71 €</b>	<b>1 052 983,83 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>61 499,47 €</b>	<b>29 847,84 €</b>



## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus

#### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Type	Durée
Constructions	33 ans
Agencement des constructions	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de transport	03 ans
Matériel de bureau et informatique	de 05 ans

#### Stocks :

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

#### Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

#### Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

#### Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Titres immobilisés	18 772	18 772	
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers			
Autres créances	157 172	157 172	
<b>Charges constatées d'avance</b>	1 344	1 344	
<b>TOTAL</b>	<b>177 288</b>	<b>177 288</b>	

#### Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Autres produits à recevoir	90 764
<b>TOTAL</b>	<b>90 764</b>

## NOTES SUR LE PASSIF

#### Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	177 448				177 448
Dont générosité du public					
Report à nouveau	337 091	29 847			366 938
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	29 847		61 499	29 847	61 499
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>544 386</b>	<b>29 847</b>	<b>61 499</b>	<b>29 847</b>	<b>605 885</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
<b>TOTAL dont générosité du public</b>	<b>544 386</b>	<b>29 847</b>	<b>61 499</b>	<b>29 847</b>	<b>605 885</b>

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	623 837	13 046		636 883
Immobilisations financières	18 332	440		18 772
<b>TOTAL</b>	<b>642 170</b>	<b>13 486</b>		<b>655 654</b>

### Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Constructions				
sur sol propre	227 342	16 047		243 389
Installations générales, agencements	79 205	5 565		84 770
Installations techniques, matériel, outillages industriels	4 837	86		4 923
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers		301		301
Matériel de transport	16 398			16 398
Matériel de bureau et informatique	15 899	3 715		19 614
<b>TOTAL GENERAL)</b>	<b>343 681</b>	<b>25 714</b>		<b>369 395</b>

### Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	1 977	2 000	1 977	2 000
Autres approvisionnements	12 571	12 069	12 571	12 069
<b>TOTAL</b>	<b>14 548</b>	<b>14 069</b>	<b>14 548</b>	<b>14 069</b>

### Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	77 734	12 638	65 096	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	52 487	52 487		
Dettes fiscales et sociales	77 034	77 034		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	35 531	35 531		
Produits constatés d'avance	9 000	9 000		
<b>TOTAL</b>	<b>250 888</b>	<b>185 792</b>	<b>65 096</b>	

### Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	6 624
Dettes fiscales et sociales	55 107
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>61 731</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### *Prestations et subventions*

L'entité fournit une information sur les montants des prestations et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice :

Subventions ligue licences	180 397 €
Subventions ligue aide à l'emploi	37 830 €
Subventions ligue bénévoles	10 000 €
Subventions FFF	125 894 €
Subvention comité départemental	5 555 €
Subvention ANS	17 000 €
Subvention ETAT apprenti	4 500 €

### *Subventions d'investissements*

Aucune subvention d'investissement dans l'exercice.

### *Contributions volontaires en nature*

Les contributions volontaires en nature présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur la nature et leur importance.

La Ligue de Football des hauts de France met un véhicule Polo à disposition du District Côte d'Opale. L'avantage est évalué à 5 583 €.

80 bénévoles contribuent au fonctionnement des activités du district : cette contribution est évaluée à 215 064 €

## AUTRES INFORMATIONS

### Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

L'emprunt Crédit Agricole est garanti par une Hypothèque sur l'immeuble sis à Marquise

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	77 734	77 734
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>77 734</b>	<b>77 734</b>

### Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a valorisé le montant des engagements pour départ à la retraite dans l'annexe.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 70 334 €.

### Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	4	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

### Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3360 €.

## **7-Approbation du compte de résultat et du bilan**

Nous passons ensuite au vote du bilan financier.

**OUI : 941 VOIX      87,86 %**

**NON : 130 VOIX      12,14 %**

**Celui-ci est adopté.**

## **8-Affectation du résultat**

**OUI : 879 VOIX      83,71 %**

**NON 171 VOIX      16,29 %**

**Affectation approuvée.**

Mme ROUSSE prenant sa retraite, nous passons à la nomination d'un nouveau commissaire. Nous lui souhaitons une agréable retraite.

### **9-Nomination du commissaire aux comptes (2025-2028)**

Nomination du commissaire aux comptes M. HENRIQUET (Cabinet EKZA).

**OUI : 994 VOIX            94,13 %**

**NON : 62 VOIX            5,87 %**

**Nomination approuvée.**

## 10-Présentation du budget prévisionnel 2025-2026 par M. Patrick QUENIART (Trésorier général)

### BUDGET PREVISIONNEL DU DISTRICT COTE D'OPALE 2025-2026

V2025/10/31

CHARGES	MONTANT	%/Rubrique	%/Dépenses	PRODUITS	MONTANT	%/Rubrique	%/Recettes
<b>ACHATS</b>				<b>REDEVANCES</b>			
brochures-livres -divers	7 500 €	13,27%	0,66%	Cotisations clubs	28 840 €	9,90%	2,52%
Achats pour centrale dt variation stock	10 000 €	17,70%	0,87%	Frais de dossier( appel,reserves,etc)	20 000 €	6,87%	1,75%
Récompenses, objets, communication	25 000 €	44,25%	2,19%	Droits d'engagements championnats	34 160 €	11,73%	2,99%
Energie	7 000 €	12,39%	0,61%	Droit d'engagements coupes Seniors	21 615 €	7,42%	1,89%
Variation stocks Récompenses ...	1 000 €	1,77%	0,09%	Droit d'engagements coupes Jeunes	13 595 €	4,67%	1,19%
Produits entretien	1 000 €	1,77%	0,09%	indemnité compensatoire coupes	13 420 €	4,61%	1,17%
fournitures administratives	5 000 €	8,85%	0,44%	Toumois - Finale de Coupe	4 570 €	1,57%	0,40%
				Redevance arbitrage	155 000 €	53,23%	13,56%
<b>TOTAL ACHATS</b>	<b>56 500 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,94%</b>	<b>TOTAL REDEVANCES</b>	<b>291 200 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>25,47%</b>
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>				<b>SUBVENTIONS</b>			
location- maintenance	46 000 €	12,33%	4,02%	Ligue	180 400 €	46,99%	15,78%
Entretien des locaux	5 000 €	1,34%	0,44%	Soirée des bénévoles	10 000 €	2,60%	0,87%
Assurance -documentations	5 000 €	1,34%	0,44%	Convention d'objectifs LFA	48 500 €	12,63%	4,24%
Voitures de fonction	7 000 €	1,88%	0,61%	<b>DIVERS</b>			
Honoraires	5 000 €	1,34%	0,44%	Aide contrats salariés	115 000 €	29,96%	10,06%
Frais de déplacements	120 000 €	32,17%	10,50%	Aide divers, subvention, ...	30 000 €	7,81%	2,62%
frais arbitrage D1 D2 D3 Futsal D1 D2	155 000 €	41,55%	13,56%	<b>TOTAL SUBVENTIONS DIVERS</b>	<b>383 900 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>33,58%</b>
frais de réceptions	3 000 €	0,80%	0,26%				
affranchissement - téléphone	5 000 €	1,34%	0,44%	<b>AMENDES</b>			
Services bancaires	2 000 €	0,54%	0,17%	Discipline Avertissements - Exclusions	165 000 €	78,57%	14,43%
Frais d'organisation	20 000 €	5,36%	1,75%	Autres amendes	45 000 €	21,43%	3,94%
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>373 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>32,63%</b>	<b>TOTAL AMENDES</b>	<b>210 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,37%</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>							
Formation continue	7 700 €	55,00%	0,67%				
Taxe sur les salaires	6 300 €	45,00%	0,55%				
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>14 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,22%</b>				
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>				<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Rémunerations	300 000 €	73,17%	26,24%	Centrale d'achat	10 000 €	1,10%	0,87%
Charges sociales	110 000 €	26,83%	9,62%	Publicité véhicules, sites, ...	5 000 €	0,55%	0,44%
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNELS</b>	<b>410 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>35,87%</b>	Livre arbitrage	6 000 €	0,66%	0,52%
				<b>TOTAL amendes</b>	<b>21 000 €</b>	<b>1,21%</b>	<b>1,84%</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>							
Contribution Comité Départemental	25 000 €	100,00%	2,19%				
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>25 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,19%</b>				
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>878 500 €</b>		<b>76,85%</b>	<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>906 100 €</b>		<b>79,27%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Intérêts/emprunt	2 100 €	7,09%	0,18%	Intérêt compte	2 000 €	100,00%	0,17%
Amortissement	27 500 €	92,91%	2,41%				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>29 600 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,59%</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,17%</b>
<b>PRÊTS INSTALLATIONS, ...</b>	<b>20 000 €</b>		<b>1,75%</b>	<b>PRÊTS INSTALLATIONS, ...</b>	<b>20 000 €</b>		<b>1,75%</b>
<b>VALORISATION BENEVOLAT</b>	<b>215 000 €</b>		<b>18,81%</b>	<b>BENEVOLAT</b>	<b>215 000 €</b>		<b>18,81%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 143 100 €</b>		<b>100,00%</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 143 100 €</b>		<b>100,00%</b>

OUI : 911 VOIX 85,06 %

NON : 160 VOIX 14,94 %

Celui-ci est adopté.

## **11-Remise des trophées aux champions (saison 2024/2025)**

Mme Cindy VAESKEN, Présidente de la Commission de l'Événementiel, procède ensuite à la remise des trophées accompagnée des membres de la commission de gestion des compétitions.



Félicitations aux équipes.

## **12/13- Présentation des candidats à l'élection du Comité Directeur (mandat 2024-2028)**

Nous passons ensuite à la présentation des deux nouveaux candidats à l'élection du comité directeur suite à la modification du nombre d'élus : Mme DELETOILLE Sylvie licenciée à Outreau A.S et M. DESOMBRE Maxime licencié à Surques Escœuilles A.S. Après une rapide présentation des deux candidats nous passons au vote.

Approuvez-vous la candidature de Mme Sylvie DELETOILLE ?

**OUI : 980 VOIX            94,78 %**

**NON : 54 VOIX            5,22 %**

Approuvez-vous la candidature de M. Maxime DESOMBRE ?

**OUI : 927 VOIX            88,45 %**

**NON : 121 VOIX           11,55 %**

**Les deux candidatures sont validées.**

## **14-Opération octobre rose**

Un grand merci aux clubs cités ci-dessous, aux éducateurs, joueuses et bénévoles pour leur participation et leur enthousiasme autour de cette action collective (vente de bracelets, vidéos/photos...) qui se sont vus remettre des récompenses.

AUCHY LES HESDIN AS, BALINGHEM AS, BLENDÉCQUES LA PATRIOTE FC, COULOMBY US, COYECQUES US, DANNES US, EQUIHEN PLAGE US, FORT VERT FJEP, FRUGES AS, HELFAUT ES, LONGUENESSE JS, MAMETZ REBECQUES ES, NEUFCHATEL ECLAIR, OYE PLAGE ES, PAYS DE SAINT OMER US, RANG DU FLIERS AS, SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM, SAINT TRICAT AS, SANGATTE FC, SAINT INGLEVERT AS, VERCHOCQ ERGNY HERLY US.

Suite à cette opération, le Comité Directeur profite de cette assemblée générale pour remettre un chèque de 2 000 € à l'association Lions Club Berck – Le Touquet en faveur d'Octobre Rose.

### **15-Vœux des commissions de District – Vote et résultat**

M. HENON, Président de la commission gestion des compétitions prend la parole pour présenter la réforme des compétitions seniors déjà débattue en réunions de secteur en juin.

#### **Vœu n°1 : réforme des compétitions seniors**

Suite aux travaux du groupe de travail constitué suite au rejet par l'AG de la première version, la commission de gestion des compétitions vous propose de rétablir une pyramide cohérente.

Cette saison nous avons :

- En D1 : 3 poules complètes de 12 équipes.
- En D2 : 4 poules complètes de 10 équipes.
- En D3, nous avons 4 poules complètes de 10 équipes et 1 poule de 9 équipes.
- En D4, nous avons 1 poule complète de 10 équipes et 4 poules de 9 équipes.
- En D5, nous avons 1 poule complète de 10 équipes et 5 poules de 9 équipes.
- En D6, nous avons 6 poules complètes de 10 équipes.
- En D7 nous avons 8 poules complètes de 10 équipes.

Nous vous proposons de passer à la pyramide suivante avec 1,5 montée par poule suivant le calendrier ainsi défini sur trois saisons comme présenté lors des réunions d'information.

- D1 : 2 groupes de 12
- D2 : 3 groupes de 10
- D3 : 4 groupes de 10
- D4 : 5 groupes de 10
- D5 : 6 groupes de 10
- D6 : 7 groupes de 10
- D7 : X groupes en fonction des engagements

## 1ère année

D1						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2026/2027</b>	36	36	36	36	36	36
Nombre de montées en R3	3	3	3	3	3	3
Nombre de descente de R3	0	1	2	3	4	5
Nombre de montées de D2	6	6	6	6	6	6
Nombre de descente en D2	9	10	11	12	13	14
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2026/2027</b>	30	30	30	30	30	30
D2						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2026/2027</b>	40	40	40	40	40	40
Nombre de montées en D1	6	6	6	6	6	6
Nombre de descente de D1	9	10	11	12	13	14
Nombre de montées de D3	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente en D3	11	12	13	14	15	16
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2026/2027</b>	40	40	40	40	40	40
D3						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2026/2027</b>	50	50	50	50	50	50
Nombre de montées en D2	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente de D2	11	12	13	14	15	16
Nombre de montées de D4	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente en D4	11	12	13	14	15	16
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2026/2027</b>	50	50	50	50	50	50
D4						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2026/2027</b>	50	50	50	50	50	50
Nombre de montées en D3	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente de D3	11	12	13	14	15	16
Nombre de montées de D5	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente en D5	12	13	14	15	16	17
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2026/2027</b>	50	50	50	50	50	50
D5						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2026/2027</b>	60	60	60	60	60	60
Nombre de montées en D4	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente de D4	12	13	14	15	16	17
Nombre de montées de D6	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente en D6	12	13	14	15	16	17
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2026/2027</b>	60	60	60	60	60	60
D6						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2026/2027</b>	60	60	60	60	60	60
Nombre de montées en D5	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente de D5	12	13	14	15	16	17
Nombre de montées de D7	12	12	12	12	12	12
Nombre de descente en D7	15	16	17	18	19	20
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2026/2027</b>	60	60	60	60	60	60

## 2ème année

D1						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2027/2028</b>	30	30	30	30	30	30
Nombre de montées en R3	3	3	3	3	3	3
Nombre de descente de R3	0	1	2	3	4	5
Nombre de montées de D2	6	6	6	6	6	6
Nombre de descente en D2	9	10	11	12	13	14
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2027/2028</b>	24	24	24	24	24	24
D2						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2027/2028</b>	40	40	40	40	40	40
Nombre de montées en D1	6	6	6	6	6	6
Nombre de descente de D1	9	10	11	12	13	14
Nombre de montées de D3	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente en D3	15	16	17	18	19	20
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2027/2028</b>	36	36	36	36	36	36
D3						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2027/2028</b>	50	50	50	50	50	50
Nombre de montées en D2	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente de D2	15	16	17	18	19	20
Nombre de montées de D4	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente en D4	15	16	17	18	19	20
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2027/2028</b>	50	50	50	50	50	50
D4						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2027/2028</b>	50	50	50	50	50	50
Nombre de montées en D3	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente de D3	15	16	17	18	19	20
Nombre de montées de D5	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente en D5	16	17	18	19	20	21
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2027/2028</b>	50	50	50	50	50	50
D5						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2027/2028</b>	60	60	60	60	60	60
Nombre de montées en D4	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente de D4	16	17	18	19	20	21
Nombre de montées de D6	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente en D6	16	17	18	19	20	21
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2027/2028</b>	60	60	60	60	60	60
D6						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2027/2028</b>	60	60	60	60	60	60
Nombre de montées en D5	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente de D5	16	17	18	19	20	21
Nombre de montées de D7	16	16	16	16	16	16
Nombre de descente en D7	13	14	15	16	17	18
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2027/2028</b>	70	70	70	70	70	70

### 3ème année

D1						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2028/2029</b>	24	24	24	24	24	24
Nombre de montées en R3	3	3	3	3	3	3
Nombre de descente de R3	0	1	2	3	4	5
Nombre de montées de D2	5	5	5	5	5	5
Nombre de descente en D2	2	3	4	5	6	7
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2028/2029</b>	24	24	24	24	24	24
D2						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2028/2029</b>	36	36	36	36	36	36
Nombre de montées en D1	5	5	5	5	5	5
Nombre de descente de D1	2	3	4	5	6	7
Nombre de montées de D3	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente en D3	11	12	13	14	15	16
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2028/2029</b>	30	30	30	30	30	30
D3						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2028/2029</b>	50	50	50	50	50	50
Nombre de montées en D2	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente de D2	11	12	13	14	15	16
Nombre de montées de D4	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente en D4	21	22	23	24	25	26
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2028/2029</b>	40	40	40	40	40	40
D4						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2028/2029</b>	50	50	50	50	50	50
Nombre de montées en D3	8	8	8	8	8	8
Nombre de descente de D3	21	22	23	24	25	26
Nombre de montées de D5	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente en D5	22	23	24	25	26	27
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2028/2029</b>	50	50	50	50	50	50
D5						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2028/2029</b>	60	60	60	60	60	60
Nombre de montées en D4	9	9	9	9	9	9
Nombre de descente de D4	22	23	24	25	26	27
Nombre de montées de D6	11	11	11	11	11	11
Nombre de descente en D6	24	25	26	27	28	29
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2028/2029</b>	60	60	60	60	60	60
D6						
<b>Nombre d'équipe en début de saison 2028/2029</b>	70	70	70	70	70	70
Nombre de montées en D5	11	11	11	11	11	11
Nombre de descente de D5	24	25	26	27	28	29
Nombre de montées de D7	16	16	16	16	16	16
Nombre de descente en D7	29	30	31	32	33	34
<b>Nombre d'équipe en fin de saison 2028/2029</b>	70	70	70	70	70	70

Après quelques interventions de clubs, nous passons au vote.

**OUI : 472 VOIX      45,3 %**

**NON : 570 VOIX      54,7 %**

**Ce vœu est refusé.**

## Vœu n°2 : modification des RG du District.

M. HENON reprend la parole pour présenter le vœu n°2 : modification Art.9, annexe 13.

### Modification de l'article 9 de l'annexe 13 des RG du District

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>ARTICLE 9</b> <b>1) Nombre d'équipes</b> Les clubs participant aux championnats de District seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant les compétitions avec un nombre d'équipes suivant le niveau de compétition de leur équipe senior A de manière suivante :</p> <p><b>a)</b> D1 et D2 : tout club participant avec son équipe senior A doit présenter 4 équipes = 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes ou féminines au moins. <b>b)</b> D3 et D4 : tout club participant avec son équipe senior A doit présenter 3 équipes = 2 équipes seniors et 1 équipe de jeunes ou féminines au moins. <b>c)</b> D5 : tout club participant avec son équipe senior A doit présenter 2 équipes = 2 équipes seniors ou 1 équipe senior et 1 équipe de jeunes ou féminines au moins. <b>d)</b> D6 et D7 : tout club participant avec son équipe senior A doit présenter 1 équipe senior au moins.</p> <p>Tout club susceptible d'accéder en division supérieure doit répondre à l'obligation de la saison suivante, faute de quoi il ne pourra accéder. Une équipe senior à 8 ne peut être considérée comme une équipe à 11, tant en féminine qu'en masculin. Elle ne comptera que pour une ½ équipe.</p> <p><b>Remarques</b> : pour les équipes de Foot à Effectif Réduit, participation aux deux phases nécessaires.</p>	<p><b>ARTICLE 9</b> <b>1) Nombre d'équipes</b> Les clubs participant aux championnats de District seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant les compétitions avec un nombre d'équipes suivant le niveau de compétition de leur équipe senior A de manière suivante :</p> <p><b>a)</b> D1 et D2 : tout club participant avec son équipe senior A doit présenter 4 équipes = 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes ou féminines au moins. <b>b)</b> D3 et D4 : tout club participant avec son équipe senior A doit présenter 3 équipes = 2 équipes seniors et 1 équipe de jeunes ou féminines au moins. <b>c)</b> D5 : tout club participant avec son équipe senior A doit présenter 2 équipes = 2 équipes seniors ou 1 équipe senior et 1 équipe de jeunes ou féminines au moins. <b>d)</b> D6 et D7 : tout club participant avec son équipe senior A doit présenter 1 équipe senior au moins.</p> <p>Tout club susceptible d'accéder en division supérieure doit répondre à l'obligation de la saison suivante, faute de quoi il ne pourra accéder. Une équipe senior <b>masculine</b> à 8 ne peut être considérée comme une équipe à 11, <b>tant en féminine qu'en masculin</b>. Elle ne comptera que pour une ½ équipe. <b>Une équipe Senior féminine à 8 compte pour 1 point.</b></p> <p><b>Remarques</b> : pour les équipes de Foot à Effectif Réduit, participation aux deux phases nécessaires.</p>

Nous passons au vote.

**OUI : 935 VOIX      87,63 %**

**NON : 132 VOIX      12,37 %**

**Ce vœu est adopté avec application immédiate.**

## Vœu n° 3 : Réforme championnat jeunes à 11

La parole est ensuite donnée à M. Maxime DESOMBRE membre de la commission des jeunes, pour présenter la réforme des compétitions jeunes à 11.

Constat actuel :

- Championnats de 6 à 14 équipes
- Beaucoup de forfaits généraux en début de saison : trous dans les calendriers
- Déplacements lointains dans les basses divisions (D2, D3) à partir de la catégorie U16
- Catégorie U18 - U19 : beaucoup de joueurs partent en seniors

- Diminution du nombre d'équipes à partir de la catégorie U17 (81 équipes en U15, 43 en U17, 18 en U19)
- Niveau très hétérogène au sein d'un même championnat

#### Réforme jeunes à 11 : catégories

Actuellement	Projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- U14 D1</li> <li>- U15 D1, D2, D3</li> <li>- U16 D1, D2</li> <li>- U17 D1, D2, D3</li> <li>- U19 D1, D2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression de la catégorie U19</li> <li>- Principe : 2 catégories principales : U15 (U14-U15) et U18(U16-U17-U18)</li> <li>- Maintien U16 D2</li> </ul>

Actuellement	Projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- U14 D1</li> <li>- U15 D1, D2, D3</li> <li>- U16 D1, D2</li> <li>- U17 D1, D2, D3</li> <li>- U19 D1, D2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- U14 D1</li> <li>- U15 D1, D2, D3</li> <li>- U16 D1, D2</li> <li>- U17 D1</li> <li>- U18 D1, D2, D3</li> </ul>

U15, U18 au lieu de U15, U17, U19 : plus d'équipes par niveau	U19 jouent obligatoirement en seniors
Maintien de la U16 D2 pour permettre aux équipes ayant des U14-U15 l'année précédente de garder leurs jeunes.	U16 jouent avec les U18

#### Réforme jeunes à 11 : calendrier

Brassage en début de saison (3 ou 4 matchs) sauf

- D1 s'il y a au moins 8 équipes engagées
- U16 D2 selon le nombre d'équipes engagées.

Création d'une deuxième coupe

Championnat à 8 équipes commençant début novembre pour les équipes évoluant en D2 ou en D3.

Championnat à x équipes commençant en septembre pour les équipes évoluant en D1

Début de saison le premier week-end de septembre	Alternance entre match de brassage et match de coupe	Si remise lors du brassage, pas de report
Création coupe → toutes les équipes jouent le 4ème week-end	Nombre de matchs inchangé (base 10 équipes)	Championnat à 8 équipes

#### Championnat à 8 équipes

Niveau plus homogène suite aux brassages

Éviter au maximum les « gros scores » dans le championnat

Éviter l'accumulation de matchs en fin de saison : meilleure gestion du calendrier

#### Création d'une deuxième coupe

Actuellement	Projet
Equipes participantes	Equipes participantes
1ère journée : 100 %	1ère journée : 100 %
2ème journée : 50 %	2ème journée : 100 %
3ème journée : 25 %	3ème journée : 75 %

**OUI : 959 VOIX 90,73 %**

**NON : 98 VOIX 9,27 %**

**Ce vœu est adopté avec application début de saison 2026/2027.**

### **16-Remise des récompenses aux dirigeants**

Remise des plaquettes anniversaires clubs par M. Cédric BETTREMIEUX, Président de la Ligue des Hauts-de-France.



M. Patrick QUENIART (réfèrent bénévolat) prend la parole pour récompenser des dirigeants méritants en retraçant leur longue carrière dans les différents clubs.



### **17-Questions diverses**

Les questions diverses ont permis aux clubs d'échanger librement sur différents sujets.

Intervention de MME. LEFEBVRE, Présidente de l'AS Fruges au sujet de l'application du plan violence.

Intervention de M. GALLET, Président de L'ES Saint Léonard au sujet de sa non-montée en Ligue.

M. BETTREMIEUX, Président de la Ligue prend la parole pour donner des explications aux deux clubs.

### **18-Intervention des personnalités**

Parmi les interventions officielles, Monsieur Daniel FASQUELLE, maire du Touquet-Paris-Plage, a tenu à se libérer spécialement pour adresser un message de bienvenue aux participants et saluer l'action du District. Le District a également remercié chaleureusement la ville du Touquet-Paris-Plage ainsi que le club local pour leur accueil particulièrement chaleureux et leur accompagnement logistique, qui ont grandement contribué à la réussite de cette Assemblée Générale.

Enfin, le Président de la Ligue des Hauts-de-France, Monsieur BETTREMIEUX, est intervenu au sujet du plan de lutte contre la violence.

L'animation et le rythme de la matinée ont été assurés par William VIMEUX, speaker de l'événement, qui a fluidifié chaque prise de parole et accompagné l'ensemble des transitions de manière dynamique.

## **19-Clôture de l'Assemblée Générale par le Président**

*Cette assemblée touche à sa fin et je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre présence, votre écoute et surtout votre engagement au service du football dans nos clubs et sur nos terrains. La saison est déjà bien entamée et je souhaite que cette dernière se poursuive autour de beaux moments d'échanges et de plaisir partagé, que la compétition reste toujours un lieu de rencontre, d'apprentissage et de respect mutuel.*

*Enfin, je remercie l'ensemble de l'équipe du District, les commissions, les collaborateurs et les bénévoles pour leur investissement quotidien.*

*Merci encore à toutes et à tous.*

L'assemblée générale se termine par le pot de l'amitié offert par le club de la Touquet que nous remercions.

Le Président  
M. Fk PORET

Le Secrétaire Adjoint  
M. S MILLE